



Règlement de l'association des garderies Plateau et Carroll

1. Général

Les garderies Plateau et Carroll sont destinées à accueillir les enfants de deux ans à l'admission scolaire. Les garderies sont gérées de manière associative. Le comité de l'association, composé de 5 à 9 personnes, s'assure de la bonne marche de l'institution. Les locaux, mis à disposition par la commune de Lancy, permettent aux enfants de s'ébattre dans un cadre de verdure et de tranquillité. Les garderies ne poursuivent pas de but lucratif. Elles sont politiquement et confessionnellement neutres. Les garderies se doivent de favoriser l'épanouissement des enfants, en leur permettant de s'adapter progressivement à la vie communautaire et scolaire. Dans ce but, les parents sont encouragés à faciliter cette adaptation par leur présence lors des premières mises en contact avec la garderie.

2. Association

Une cotisation annuelle de **CHF 40.-** (non remboursable) est demandée à tous les parents. Ceux-ci deviennent automatiquement et obligatoirement membres de l'association. Les parents s'engagent donc à être présents lors de la réunion de parents en début d'année scolaire et lors de l'Assemblée générale qui se tient généralement au mois de mai.

Durant l'Assemblée Générale, *les membres du comité sont élus (chaque année un appel est lancé aux parents qui souhaiteraient devenir membre du comité)*, les comptes sont approuvés et des décisions importantes pour le fonctionnement de l'association sont prises (par ex. : montant de la cotisation annuelle). La présence de tous les membres est indispensable pour le bon fonctionnement de l'Association.

3. Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Matinée : de 08h à 12h / **Après-midi : de 13h30 à 17h30**

Afin de permettre le déroulement d'une activité de groupe, les enfants seront présents, dans la mesure du possible, le matin **entre 09h et 11h** et l'après-midi **entre 14h30 et 16h30**. Les heures de fermeture doivent être strictement respectées (**12h et 17h30**).

4. Conditions d'admission

Les enfants sont admis de 2 ans (révolus au 31 juillet) à l'admission scolaire et sont inscrits à la garderie à des jours fixes.

Ils sont accueillis **deux à quatre demi-journées** par semaine, **selon les disponibilités**.

La priorité est donnée aux enfants de Lancy et d'Onex.



5. Procédure d'inscription

Les inscriptions se déroulent entre le 15 janvier et le 15 février pour la rentrée suivante. Durant cette période les demandes d'inscriptions, qui seront alors disponibles à la Mairie de Lancy ou sur notre site internet, doivent nous être retournées. Fin avril les parents sont informés de la suite donnée à leur demande d'inscription. En cas de confirmation d'inscription, le paiement de la cotisation annuelle de CHF 40.- et un mois d'écolage en dépôt de garantie doivent être payés pour garantir l'inscription. Ce mois d'écolage payé en avance pour garantir l'inscription couvrira par la suite l'écolage du mois de juin. Les demandes d'inscription non-retenues peuvent être inscrites sur liste d'attente.

6. Résiliation d'inscription

En inscrivant leur enfant, les parents s'engagent pour l'année scolaire (10 mois). L'inscription est définitive et le retrait de l'enfant ne peut avoir lieu que pour des raisons majeures (déménagement, maladie grave de l'enfant). Dans ces cas-là uniquement, les parents adresseront un courrier au comité de l'association, au minimum un mois à l'avance. Dans ce courrier, il sera mentionné **les raisons du retrait ainsi que la date du dernier jour de fréquentation**. Cependant le mois entamé reste dû ainsi que le mois d'écolage en dépôt de garantie.

7. Paiement des écolages

Le paiement s'effectue uniquement par bulletin de versement ou par ebanking, **avant le 30 du mois, pour le mois suivant**. En cas de retard de paiement des mensualités, un premier rappel est envoyé au début du mois suivant. En cas de non-paiement après le premier rappel, des frais de rappel de CHF 10.- sont ajoutés au deuxième rappel.

En cas de non-paiement après le deuxième rappel, le comité se réserve le droit de refuser d'accueillir l'enfant. Dans ce cas, les parents sont avertis par lettre recommandée et la décision prend effet immédiatement.

8. Cotisations mensuelles

2 demi-journées par semaine / un enfant	deux enfants
Domicilié à Lancy / Onex CHF 140.-	CHF 260.-
Domicilié hors de la commune CHF 180.-	CHF 340.-

3 demi-journées par semaine / un enfant	deux enfants
Domicilié à Lancy / Onex CHF 210.-	CHF 400.-
Domicilié hors de la commune CHF 270.-	CHF 520.-

4 demi-journées par semaine / un enfant	deux enfants
Domicilié à Lancy / Onex CHF 280.-	CHF 540.-
Domicilié hors de la commune CHF 360.-	CHF 700.-

9. Absences

En cas d'absence, quelle qu'en soit la cause, les parents sont tenus d'avertir l'équipe éducative au plus vite. Aucune réduction de prix ne sera accordée pour toute absence occasionnelle, vacances ou maladie.



10. Equipe éducative

Le personnel se compose d'une éducatrice qualifiée et d'au moins une auxiliaire. Des stagiaires ou des bénévoles peuvent occasionnellement travailler dans les institutions.

11. Assurances

Chaque enfant doit être assuré de manière individuelle contre les maladies et accidents. Une assurance RC ménage est également requise.

12. Vacances

Les dates de vacances de la garderie correspondent à celles des vacances scolaires officielles des écoles publiques du canton de Genève.

13. Santé

Le service santé de la jeunesse envoie, une fois par année, une infirmière dans les deux garderies. Il est également possible de la faire venir, soit à la demande d'une éducatrice, soit à la demande d'un parent qui souhaiterait un conseil concernant son propre enfant. Les équipes éducatives travaillent également en collaboration avec d'autres services de l'enfance tels que la guidance infantile, le service éducatif itinérant etc.

Important : nous prions les parents de ne pas amener leur enfant malade à la garderie, et ce pour le bien-être de l'enfant ainsi que pour limiter la propagation de bactéries/virus. L'équipe éducative se réserve le droit de refuser un enfant s'il présente des symptômes manifestes d'une maladie, tels que fièvre, nausées etc.

14. Divers

- Goûter : à la moitié de la demi-journée, un goûter est proposé aux enfants. Dans un souci d'égalité pour les enfants, les parents n'apporteront donc pas de goûter pour leur enfant.
- Pantoufles et vêtements de rechange: lors de la rentrée, chaque enfant apportera une paire de pantoufles + des vêtements de rechange, avec son nom marqué dessus.
- Propreté : **si l'enfant n'est pas propre** les parents apporteront des couches avec le nom de l'enfant marqué dessus ainsi que des lingettes.
- Nous demandons aux parents d'habiller leur enfant en fonction du temps afin qu'ils puissent tous profiter d'un moment de jeu à l'extérieur.

Le Comité se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement.

Le comité de l'association des
Garderies Plateau et Carroll

Petit-Lancy, mars 2018